

CHARTRE ETHIQUE ORGANISATEURS

Pour les organisateurs d'activités se déroulant au Studio la Nef

Cette charte éthique pose les principes fondamentaux qui définissent l'identité de « La Coop des Arts ». Ces principes sont développés dans le livret présentant le projet coopératif. En intégrant l'espace et la structure de « La Coop des Arts – Studio La Nef », chaque structure et chaque enseignant participent, directement ou indirectement, au développement du projet coopératif, et chacun en accepte implicitement les principes. Cette charte éthique vous aide pour situer votre projet professionnel par rapport à celui de la coopérative, et vous guide pour évaluer si votre proposition est en adéquation avec les principes et les valeurs de la coopérative.

1. **Démocratie et Coopération.** « La Coop des Arts », Coopérative Régionale des Arts du Mouvement, de la Musique et de la Voix est une entreprise collective : chacun, chacune s'engage à y respecter les principes de démocratie et de coopération.
2. **Activités artistiques – Activités de l'éducation somatique.** Les activités spécifiques que la Coop des Arts propose au sein du Studio La Nef relèvent du champ des pratiques artistiques ou du champ de l'Éducation Somatique.
3. **Le programme des activités.** Régulières et occasionnelles, les activités reflètent celles des domaines de la coopérative ; privilégiant l'expression artistique, l'acquisition de capacités techniques et/ou le développement de la conscience corporelle, et la culture de l'imagination créatrice. Les activités du Studio la Nef ont pour vocation de mener un large public vers un épanouissement personnel et relationnel mais elles ne se positionnent pas du côté des activités à visée thérapeutique.
4. **Les enseignants.** Ils sont artistes et/ou pédagogues et disposent d'une formation accréditée, reconnue et/ou certifiante. Ils disposent d'une expérience significative leur permettant d'organiser leurs activités, ils sont reconnus pour leurs aptitudes pédagogiques. Ils s'engagent à favoriser les liens de confiance et d'empathie avec et entre les usagers. Ils ont toutes et tous à cœur de faire progresser leurs élèves ou stagiaires, quel que soit leur âge, leurs capacités, leur genre, leurs origines...
5. **Le règlement intérieur.** Toute organisation d'activités au sein du lieu est conditionnée par l'acceptation du règlement intérieur. Ce règlement fixe notamment les règles d'occupation du lieu, de l'entretien régulier, de l'utilisation du matériel, du fonctionnement du chauffage et de la climatisation, des questions de sécurité et d'usages, notamment en matière d'hygiène, de respect du voisinage, d'utilisation raisonnée du volume sonore...